

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2770

14 novembre 2008

### SOMMAIRE

@conseils S.à r.l. ....	132941	Inluxa Group .....	132943
@conseils S.à r.l. ....	132941	International Packaging and Food Consult GmbH .....	132938
Albina Holding .....	132915	Jucar S.A. ....	132943
Albina Holding .....	132940	Jucar S.A. ....	132943
Albina Real Estate .....	132940	KLC Holdings XIII S.A. ....	132939
Alpha Debt Investment S.à r.l. ....	132951	Le Bourgeon SA .....	132942
A.T.U. Luxembourg S.à r.l. ....	132947	L.M.F. S.A. ....	132936
Avantag International S.a. ....	132930	Lumi-Elec S.à r.l. ....	132915
Aviva Central European Properties S. à r.l. ....	132941	Macquarie Storage Luxembourg 1 S.à r.l. ....	132933
Aviva Investors Central European Properties S. à r.l. ....	132941	Mada .....	132946
Azimuth Finance S.A. ....	132948	Main Corner S.A. ....	132942
Azimuth Finance S.à r.l. ....	132948	Marine Resources Inc. ....	132942
Batiso, s.à r.l. ....	132944	Melody Finance S.A. ....	132946
Batiso, s.à r.l. ....	132944	Montefiore S.A. ....	132914
Bull Advisory Holding S.A. ....	132931	Mountain View S.A. ....	132932
Cadum International S.A. ....	132933	Noir I S.à r.l. ....	132937
Carpathian Properties S.à r.l. ....	132942	Novafin S.A. ....	132927
Compagnie Financière de l'Union Européenne S.A. ....	132943	Parents & kids .....	132915
Corporate Services Europe S.A. ....	132935	Pil S.à r.l. ....	132936
Damae S.A. ....	132944	Plock S.à r.l. ....	132947
Dogi' Investment Strategy S.A. ....	132939	RivCore Amstel 3 Sàrl .....	132940
Elcoteq SE .....	132944	Rubin II S.à r.l. ....	132938
EPF Holdings 15 S.à r.l. ....	132951	Rubin S.à r.l. ....	132938
EPF St Georges Retail Park S.à r.l. ....	132951	Sechep Investments Holding S.à r.l. ....	132933
Eurasia Credit Card Funding I S.A. ....	132931	Sun Products S.à r.l. ....	132938
Evoris Groupe s.à r.l. ....	132948	"T2LC" .....	132930
Farne Real Estate S.A. ....	132927	T2M Intérim S.à r.l. ....	132941
Fenim .....	132931	Tamweelview Listed Securities Holdings S.à r.l. ....	132937
Fiar S.A. ....	132932	Vestris S.A. ....	132947
Fiar S.A. ....	132932	Vestris S.A. ....	132947
Hanso S.A. ....	132939	Willow Investment S.à r.l. ....	132939
Hearing International Group S.A. ....	132960	Yellow Star S.A. ....	132940
HEDF II France S.à r.l. ....	132915	Yvelines Holding S.A. ....	132937
Immobilière Four Tops S.A. ....	132930		

**Montefiore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 56.589.

L'an deux mille huit, le dix octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MONTEFIORE S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 56.589,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Dudelange, en date du 21 octobre 1996, publié au Mémorial C numéro 660 du 19 décembre 1996,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, en date du 22 janvier 1999, publié au Mémorial C numéro 316 du 5 mai 1999 et aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 473 du 28 mars 2007.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les MILLE QUATRE-VINGTS (1.080) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE SIX CENT QUARANTE-CINQ EUROS (€ 164.645,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se réunira de plein droit, au siège social ou en tout autre endroit à Luxembourg, indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 10.00 heures. La première assemblée aura lieu en 2009.

Modification de l'article 6 des statuts y aférent.

2. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se réunira de plein droit, au siège social ou en tout autre endroit à Luxembourg, indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 10.00 heures. La prochaine assemblée aura lieu en 2009.

Suite à cette décision le premier alinéa de l'article six (6) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 6. 1<sup>er</sup> alinéa.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira de plein droit, au siège social ou en tout autre endroit à Luxembourg, indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 10.00 heures.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 octobre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008139744/219/54.

(080164112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2008.

**Lumi-Elec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 54, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 68.902.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EASIT S.A.  
Signature

Référence de publication: 2008138947/3579/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00363. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080162790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

**Parents & kids, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5335 Moutfort, 20, Gappenhiehl.  
R.C.S. Luxembourg B 119.229.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EASIT SA  
Signature

Référence de publication: 2008138948/3579/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00364. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080162792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

**Albina Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 105.230.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008140205/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09124. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080164399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

**HEDF II France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 132.988.

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh day of October,  
Before Us, Notary Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

HEDF II Luxembourg 4 S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 205, Route d' Arlon L-1150 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 132.990

here represented by Samira Boudalia, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on October 27th, 2008

This proxy, signed "ne varietur", by the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in capacity as Sole Shareholder, requested the undersigned notary to draw up as follows:

- that it is the current sole shareholder of HEDF II France S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Gerard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on October 04, 2007, published in the Memorial Recueil des Sociétés et Associations C number 2732 of November 27, 2007;

- that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to completely modify the Company's Articles of Association so as to read as follows:

**Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Formation**

There is established by the single shareholder a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one shareholder which owns 100% of the shares. The Company may however, at any point in time, be owned by several shareholders but not exceeding thirty (30) shareholders; notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares. All shareholders must not be individuals.

**Art. 2. Name**

The Company will exist under the name of "HEDF II France S.à r.l."

**Art. 3. Registered Office**

The Company will have its registered office situated in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Managers.

Branches and other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Managers.

In the event that the Managers believe extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent or that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or impede communications with such office or between such office and persons abroad, they may temporarily transfer the registered office, until the point in time that these abnormal circumstances have ended. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by Managers of the Company.

**Art. 4. Object**

The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including through borrowings from third party lenders) and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of Hines European Development Fund II LP, a limited partnership organised under the laws of Delaware, United States of America (the "Fund").

The Company may provide financial support to Hines EDF II GP LP acting in its capacity as General Partner of the Fund and to companies in which Hines EDF II GP LP acting in its capacity as General Partner of the Fund, holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however always within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and applicable Luxembourg laws and regulations.

**Art. 5. Duration**

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by the decision of a single shareholder. If there is more than one shareholder, the Company may be dissolved at any time, pursuant to a shareholder resolution taken at a general meeting.

**Chapter II.- Capital, Shares**

**Art. 6. Issued Capital**

The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) divided into one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euros (€ 125.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

#### **Art. 7. Authorised Capital**

The authorised capital of the Company is set at two million five hundred thousand Euros (€ 2,500,000.-) divided into twenty five thousand (25,000) shares, each with a nominal value of one hundred Euros (€ 100.-).

The Managers are authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Mémorial, Recueil C, to increase the issued capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing shareholder(s) or any persons that have been approved by the shareholder(s) at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Managers may determine. The Managers may in particular determine:

- \* the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- \* whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any; and
- \* whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind.

The Managers may delegate to any authorised officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

#### **Art. 8. Rights and Duties attached to the Shares**

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at each shareholder general meeting.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of any decision made by a single shareholder or by a group of shareholders in general meetings of shareholders.

#### **Art. 9. Indivisibility of Shares**

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented by a common attorney-in-fact, whether or not jointly appointed.

#### **Art. 10. Transfer of shares**

Where the Company is composed of a single shareholder, that single shareholder may freely transfer the shares owned.

Where the Company is composed of more than one shareholder, (i) the shares may be transferred freely amongst existing shareholders and (ii) the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of a general meeting of shareholders. Those providing authorisation must hold collectively at least 75 per cent of the issued capital of the Company.

The transfer of the shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in accordance with the provisions of the Law.

#### **Art. 11. Variation of the Issued capital**

The issued capital of the Company may at any time be increased or decreased, by a resolution of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

#### **Art. 12. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder**

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders will not cause the Company to go into liquidation.

### **Chapter III.- Managers**

#### **Art. 13. Managers**

The Company will be managed and administered by one "A Manager" and two "B Managers" whether shareholders or not ("Manager" or together the "Managers").

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

While appointing the Managers, the sole shareholder(s) or the general meeting of shareholders, will establish the tenure and the powers and competence of the Managers.

The shareholder(s) may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may resign as well. The shareholder(s) decide upon the compensation of each Manager, if any.

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Manager, as well as its resignation or removal for any cause will not put the Company into liquidation.

The Manager(s) may also appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Manager(s). Officers need not be a Manager or shareholder of the Company. The officers appointed shall have the powers and duties entrusted to them by the Manager(s).

Notwithstanding the foregoing, an officer of the Company may only be appointed to prepare routine notices and administrative filings with public authorities including, but not limited to, the following:

- \* Filing of Annual reports and financial statements
- \* Preparation of VAT reports/notices
- \* Filing corporate documents with the Luxembourg Trade and Companies Register or any other public registers
- \* Filing, signing, and registering any documents required to establish a newly incorporated subsidiary of the Company pursuant to a proxy granted by the Managers(s)
- \* Filing documents with the CSSF or other governmental regulatory agencies
- \* Obtaining company extracts from the Luxembourg Trade and Companies Register

In no circumstance may an officer of the Company be appointed by the Manager(s) to represent the Company towards third parties per Article 16 unless duly authorized by the Managers according to the delegation of powers in Article 15.

#### **Art. 14. Powers of the Managers, Meetings of the Managers, Minutes**

Without prejudice and subject to Articles 15 and 16, either i) the A Manager by himself or ii) both B Managers or iii) the A Manager and both the B Managers, together is/are (except as stated in the paragraphs three and four below) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's corporate object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Incorporation to the shareholder(s) are in the competence of the Managers.

For the sake of clarity, the first paragraph above means that:

- \* the A Manager by himself has full powers
- \* the A Manager and two B Managers acting together have full powers
- \* two B Managers acting together have full powers
- \* one B Manager acting alone has no decision authority

The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing and the minutes shall be signed (i) by the A Manager in case the resolutions are taken by the sole A Manager, or (ii) by both B Managers in case the resolutions are taken by the B Managers, or (iii) by the A Manager and two B Managers in case the resolutions are taken by all the Managers.

Decisions of the B Managers or decisions to be taken by all the Managers (A Manager and both B Managers) are taken at meetings of the Managers concerned. Such meetings of the Managers concerned (either both B Managers or all the three Managers, as the case may be) shall be held at the registered office or at such other place outside of the United Kingdom as the Managers may from time to time determine. Any Manager may act by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any proxies will remain attached to the minutes of the resolutions taken at such meetings.

Managers may participate in a meeting of the Managers by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other provided that no Manager may so participate if, at the time of such participation, he is physically present in the UK. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers concerned is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Managers concerned. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers

#### **Art. 15. Delegation of Powers**

With the exception of the Managers granting a proxy to an officer of the Company for the incorporation of a new subsidiary of the Company in accordance with Article 14, i) the A Manager or ii) the B Managers or iii) the A Manager and two B Managers together may delegate signatory powers or proxies, or entrust permanent or temporary predefined functions to persons or agents chosen by him or them.

#### **Art. 16. Representation of the Company**

The Company shall be bound towards third parties by either i) the single signature of the A Manager or ii) the joint signatures of the B Managers or iii) the joint signatures of the A Manager and the B Managers or iv) the sole signature of any person to whom such signatory power has been delegated pursuant to Article 15 above, but only within the limits of such power.



**Art. 17. Liability of a Manager**

No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a part to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person i) is or was a Manager or officer of the Company or a subsidiary or ii) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Managers, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a Manager, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal or amendment inconsistent with this Article 17, shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant to the law existing at the time of such repeal or amendment.

The right to indemnification conferred in this Article 17 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this Article 17 shall subrogate the Company to any right such director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this Article 17 shall be contractual rights.

**Chapter IV.- Meeting of shareholders****Art. 18. General meeting of shareholders**

In case of a single shareholder, the sole shareholder shall exercise the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

The initial Managers of the Company will be appointed by a resolution of the sole shareholder, HEDF II Luxembourg 4 S.à r.l. whose by laws provide that the appointment of Managers in any of its subsidiaries, present and future, require the affirmative and unanimous vote of the Hines EDF II GP LP. Accordingly, the sole shareholder may not adopt any resolution in relation to the appointment of Managers without obtaining the affirmative and unanimous vote of Hines EDF II GP LP.

If the Company is composed of less than twenty-six (26) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by written vote of the resolutions to be adopted which will be sent by the Managers to the shareholders by fax or electronic mail. In such case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and send it by fax or electronic mail to the Company within fifteen (15) days of receiving the written resolutions.

Where there is more than one shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon a notice by the Managers, the auditors or, shareholders representing half (50%) of the issued capital in compliance with the Law. The notice sent must specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be resolved upon.

Where all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by electronic mail, fax, or post as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders**

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Managers by the Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 20. Annual General Meeting**

The annual general meeting, to be held only where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting

on the second Tuesday in April at 2.00 p.m. local time. If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

#### **Art. 21. Procedure, Vote**

Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least seventy five per cent (75%) of the issued capital.

Except as otherwise required by the Law or by the Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least fifty per cent (50%) of the issued capital.

One vote is attached to each share.

#### **Art. 22. Minutes of meetings of the shareholders**

The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or their proxy holders or by the chairman, the secretary and the scrutineer of the meeting if such a bureau has been appointed.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s), as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by i) the A Manager individually or ii) by two B Managers acting jointly or iii) by the A Manager and the B Managers acting jointly..

### **Chapter V.- Financial year, Allocation of profits**

#### **Art. 23. Financial Year**

The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December of the same year.

#### **Art. 24. Adoption of annual accounts**

At the end of each Company's financial year the accounts will be closed and the Managers will compile an inventory of assets and liabilities and prepare a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account will be submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may request a copy or obtain directly these financial documents from the registered office of the Company.

#### **Art. 25. Allocation of Profits**

Five per cent (5%) of the annual net profit of the Company shall be allocated to a reserve required by Law. This allocation will no longer be required after which such reserve has reached and maintains a balance equal to or greater than ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. Decisions could include i) the allocation of whole or part of the remainder to a reserve or to a provisional reserve, ii) to carry the profits forward to the next financial year or iii) to distribute the profit to the shareholders as a dividend distribution in compliance with Article 6 above.

The Managers may make estimated dividend distributions to the shareholder(s) during the year after which the shareholder(s) will ratify at year end according to this Article 25. The Managers have the sole discretion to make such estimated dividend distributions including determining the amounts and the dates of such payments.

### **Chapter VI.- Dissolution, Liquidation**

#### **Art. 26. Dissolution, Liquidation**

The Company may be dissolved by a decision of the shareholder(s) unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s). The shareholder(s) will determine the liquidators' powers and compensation.

After payment of all debts charges against the Company and the expenses related to the liquidation, any remaining net assets shall be distributed equally to each shareholder based on percentage ownership at the time of liquidation.

### **Chapter VII.- Various**

#### **Art. 27. Independent auditor**

The management of the Company may be, and shall be in the cases provided by Law, subject to an audit by a third-party independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The independent auditor, if any, will be elected by the shareholder(s).



**Art. 28. Matters not provided**

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the applicable Law.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves proceed to the following appointments:

\* A Manager - Hines International Fund Management, LLC, a US Delaware limited liability company professionally residing at 2800 Post Oak Boulevard, Houston, Texas 77056.

\* B Manager -, Kenneth Gordon MacRae a UK citizen with passport number 202809090 and professionally residing at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

\* B Manager - Jan Henneau, a Belgium citizen, with identity card number 590-6873745-60 and professionally residing at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who is knowledgeable of the English language, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English and is followed by a French version. At the request of the same person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, has been signed by the person appearing as an original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-sept octobre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

A comparu:

HEDF II Luxembourg 4 S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 205, Route d' Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.990 ;

ici représentée par Samira Boudalia, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 27 octobre 2008

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

La partie comparante, agissant dans sa qualité d'Associé Unique, demande au notaire soussignée d'acter :

- Qu'elle est le seul et unique associé actuel de la société "HEDF II France S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social a L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par Maitre Gérard Lecuit, notaire de résidence a Luxembourg, en date du 4 octobre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2732 du 27 novembre 2007 ;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L' associé unique décide de modifie entièrement les statuts de la Société dont la rédaction est la suivante:

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme sociale**

Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de trente (30) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles. Les associés ne peuvent pas être des personnes physiques.

**Art. 2. Dénominatio n**

La Société adopte la dénomination "HEDF II France S.à r.l."

**Art. 3. Siège social**

Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu de la ville de Luxembourg en vertu d'une décision des Gérants.

Des succursales et autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision des Gérants.

Au cas où les Gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants de la Société.

#### **Art. 4. Objet**

La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et l'échange d'immeubles ou de titres de sociétés détenant des immeubles et plus généralement des avoirs constitutifs d'investissements autorisés par Hines European Development Fund II LP, une société en commandite simple régie par le droit de Delaware, Etats-Unis d'Amérique (le "Fonds").

La Société peut accorder toute assistance financière à Hines EDF II GP LP agissant en sa qualité d'associé commandité du Fonds ainsi qu'à toutes les sociétés dans lesquelles Hines EDF II GP LP agissant en sa qualité d'associé commandité du Fonds, détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement de son objet social, et ce en restant toujours dans les limites fixées par les documents constitutifs du Fonds et par la législation et la réglementation du Luxembourg.

#### **Art. 5. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique. S'il y a plus d'un associé, la Société peut être dissoute à tout moment par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés.

### **Chapitre II.- Capital, Parts sociales**

#### **Art. 6. Capital social émis**

Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

#### **Art. 7. Capital autorisé**

Le capital autorisé de la Société est fixé à deux millions cinq cent mille Euros (€ 2.500.000,-) divisé en vingt-cinq mille (25.000) parts sociales, ayant valeur nominale de cents Euros (€ 100,-) chacune.

Les Gérants sont autorisés, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial, recueil C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social émis dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par les Gérants.

Les Gérants peuvent en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant; et,
- si les parts sociales seront libérées par un apport en espèces ou en nature.

Les Gérants peuvent déléguer à tout fondé de pouvoirs de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

#### **Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales**

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part sociale emporte adhésion implicite aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique, détenant la totalité du capital libéré, ou des associés lors d'assemblées générales des associés.

### **Art. 9. Indivisibilité des parts sociales**

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis des parts sociales doivent être représentés par un mandataire commun nommé conjointement ou non.

### **Art. 10. Cession des parts sociales**

Lorsque la Société comporte un associé unique, l'associé unique peut librement céder les parts sociales dont il est propriétaire.

Lorsque la Société comporte plus d'un associé, (i) les parts sociales sont librement cessibles entre associés existants et (ii) les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés, donné en assemblée générale. Les associés donnant l'agrément doivent au moins détenir ensemble 75% du capital social émis de la Société.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

### **Art. 11. Augmentation et réduction du capital social**

Le capital social émis peut être augmenté ou réduit à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, le cas échéant, aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

### **Art. 12. Incapacité, Faillite ou déconfiture d'un associé**

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

## **Chapitre III.- Gérants**

### **Art. 13. Gérants**

La Société sera gérée et administrée par un "Gérant A" et deux "Gérants B", associés ou non (ci-après dénommé le "Gérant " ou ensemble dénommés les "Gérants").

Chaque Gérant est nommé pour une durée limitée ou illimitée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, le cas échéant.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, fixe (fixent) leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

Chaque Gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Actionnaires. Les Gérantes pourront aussi démissionner. Les associés pourront aussi décider à une compensation pour chaque Gérants.

La mort, l'incapacité, la faillite, la déconfiture, ou tout autre évènement similaire affectant un Gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Les Gérants pourront également nommer des fondés de pouvoir de la Société nécessaires pour les besoins de la gestion de la Société. Les Gérants pourront décider de révoquer à tout moment lesdits fondés de pouvoir. Le fondé de pouvoir n'aura pas besoin d'être un Gérant ou un associé de la Société. Les fondés de pouvoir nommés se verront confier leurs pouvoirs et devoirs par les Gérants.

Nonobstant ce qui précède, un fondé de pouvoir de la Société ne peut seulement être nommé que pour la préparation des affaires courantes et des tâches administratives d'enregistrement auprès des autorités publiques incluant, de manière non-exhaustive, les tâches suivantes:

- dépôt des comptes annuels
- préparation des déclarations TVA
- dépôt des actes sociétaires de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois ou auprès de toute autre institution d'enregistrement
- dépôt, signature et enregistrement de tout document nécessaire en vue de la constitution d'une nouvelle filiale de la Société suite à un mandat octroyé par les Gérants
- dépôt des documents auprès de la CSSF ou tout autre organisation gouvernementale de surveillance
- obtention d'extraits auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois

En aucune circonstance, un fondé de pouvoir de la Société ne peut être nommé par les Gérants afin de représenter la Société envers une tierce partie conformément à l'Article 16, à moins d'être dûment autorisé par le Gérant A en vertu de la délégation de pouvoirs prévue à l'Article 15 ci-après.

#### **Art. 14. Pouvoirs des Gérants, Assemblée des Gérants, Procès Verbal**

Sans préjudice et sous réserve des Articles 15 et 16, soit (i) le Gérant A agissant seul ou (ii) les Gérants B agissant conjointement, ou (iii) le Gérant A conjointement les Gérants B a (ont) (excepté comme il sera décrit dans les paragraphes 3 et 4 ci-dessous) les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés sont de la compétence des Gérants.

Pour des raisons de clarté, le paragraphe ci-dessus signifie que :

- le Gérant A agissant seul a les pleins pouvoirs ;
- le Gérant A agissant conjointement avec les Gérants B ont les pleins pouvoirs ;
- les Gérants B agissant conjointement ont les pleins pouvoirs
- un Gérant B agissant seul n'a aucune autorité de décision

Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit et les procès-verbaux doivent être signés (i) par le Gérant A dans le cas où les résolutions sont prises par le seul Gérant A, ou (ii) par chacun des Gérants B dans le cas où les résolutions sont prises par les Gérants B, ou (iii) par le Gérant A et chacun des Gérants B dans le cas où les résolutions sont prises par tous les Gérants.

Les décisions des Gérants B ou les décisions prises par tous les Gérants (le Gérant A et chacun des Gérants B) sont prises à l'occasion des réunions des Gérants susvisés. Ces réunions desdits Gérants (soit réunissant chacun des Gérants B ou les trois Gérants, le cas échéant) doivent se tenir au siège social ou à tout autre endroit déterminé en temps voulu par les Gérants à l'exception de la Grande-Bretagne. Chaque Gérant peut agir en nommant par écrit, transmis par tous moyens de communication permettant la transmission de textes écrits, un autre Gérant en tant que son mandataire. Les procurations resteront annexées au procès-verbal des résolutions prises à l'occasion de ces réunions.

Les Gérants peuvent participer aux réunions de Gérants par le biais de conférences téléphoniques, vidéoconférences ou par tout autre moyen similaire de communication permettant la participation simultanée de plusieurs personnes mais aucun Gérant physiquement présent en Grande-Bretagne pourra participer aux réunions de Gérants. Une telle participation équivaldra à une présence physique lors de la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants concernés est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion desdits Gérants. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et chacun d'eux devant être signé par un ou plusieurs Gérants.

#### **Art. 15. Délégation de pouvoirs**

A l'exception du mandat octroyé par les Gérants à un fondé de pouvoir de la Société en vue de la constitution d'une nouvelle filiale de la Société conformément à l'Article 14, i) le Gérant A ii) les Gérants B iii) le Gérant A conjointement avec les Gérants B peut conférer des pouvoirs de signature ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

#### **Art. 16. Représentation de la Société**

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée soit par (i) la signature individuelle du Gérant A ou (ii) par les signatures conjointes des Gérants B ou par (iii) les signatures conjointes du Gérant A et des Gérants B (iv) la signature individuelle de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué conformément à l'Article 15, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 17. Responsabilité d'un Gérant**

Un Gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle du fait des engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (i) a été ou est Gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (ii) rend ou a rendu service à la demande de la Société ou d'une filiale en tant qu'administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où les Gérants l'estiment recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou jugé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'administrateur ou fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui a été ou est Gérant, fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent

d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou les filiales aient ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation ou modification incohérente avec cet article 17 n'entravera pas les droits ou la protection accordés à toute personne tels que légalement en vigueur au moment d'une telle abrogation ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 17 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 17 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels administrateurs, fondés de pouvoir, associés, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 17 seront des droits contractuels.

## Chapitre IV.- Assemblées des associés

### Art. 18. Assemblée Générale des associés

Dans le cas d'associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Les Gérants initiaux de la Société seront nommés par résolution de l'associé unique, HEDF II Luxembourg 4 S.à r.l, dont les status prévoient que la nomination de gérants dans toutes ses filiales, présentes ou futures, nécessite l'accord unanime de Hines EDF II GP LP. En conséquence, l'associé unique de la Société ne pourra prendre aucune résolution relative à la nomination des Gérants sans obtenir l'accord unanime de Hines EDF II GP LP.

Si la Société comporte moins de vingt-six (26) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par les Gérants aux associés par fax ou par courrier électronique. Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer par fax ou par courrier électronique à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Dans le cas, où il y a plus d'un associé, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation des Gérants, du ou des commissaires aux comptes ou d'associés représentant la moitié (50%) du capital social émis. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par courrier électronique, par fax ou par courrier un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par les Gérants.

### Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé aux Gérants en vertu de la Loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tout acte relatif aux opérations de la Société.

### Art. 20. Assemblée Générale annuelle

L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation, le deuxième mardi du mois d'avril à quatorze heures, heure locale. Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

### Art. 21. Procédure, Vote

Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise en vertu des Statuts, ou selon le cas, en vertu de la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixées pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social émis.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social émis.

Chaque action donne droit à une voix.

### Art. 22. Procès-verbaux des assemblées générales

Les procès-verbaux des assemblées générales des associés doivent être signés par les associés présents ou leurs mandataires ou par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur de l'assemblée dans le cas d'une nomination de ces derniers.

Les résolutions adoptées par l'associé unique doivent être consignées par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des procès-verbaux adoptés par les associés, ou encore les des procès-verbaux des assemblées générales des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par (i) le Gérant A individuellement ou (ii) et par les deux Gérants B conjointement ou (iii) le Gérant A conjointement avec les deux Gérants B.

## **Chapitre V.- Année sociale, Affectation des bénéfices**

### **Art. 23. Année sociale**

L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

### **Art. 24. Approbation des comptes annuels**

A la fin de chaque année sociale de la Société, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent un inventaire des avoirs et des dettes et établit (établissent) les comptes annuels conformément à la Loi.

Le bilan et les comptes de pertes et profits sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut demander une copie ou prendre au siège social connaissance de ces documents financiers.

### **Art. 25. Affectation des bénéfices**

Sur le bénéfice net de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il/elle peut décider (i) de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, (ii) de le reporter à nouveau ou (iii) de le distribuer aux associés comme dividendes en conformité avec l'article 6 de ces Statuts.

Les Gérants peuvent procéder au paiement des dividendes intérimaires sous réserve de leur ratification par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés en fin d'année conformément à cet Article 25. Les Gérants peuvent, à leur seule discrétion, évaluer le montant de ces distributions ainsi que la date de paiement de ces versements.

### **Art. 26. Dissolution, Liquidation**

La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

### **Art. 27. Réviseur d'entreprises**

La supervision des opérations de la Société pourra et devra dans les cas prévus par la loi, être confiée à un réviseur d'entreprises agréé.

Le réviseur d'entreprises (s'il y en a un) sera élu par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

### **Art. 28. Dispositions générales**

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux dispositions légales en vigueur.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de procéder aux nominations suivantes:

- Gérant A - Hines International Fund Management, LLC, une société à responsabilité limitée de droit américain du Delaware, dont le siège social est situé à 2800 Post Oak Boulevard, Houston, Texas 77056.

- Gérant B - M. Kenneth Gordon MacRae, citoyen anglaise avec comme numéro de passeport le 202809090 et dont la résidence professionnelle est située au 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

- Gérant B - Jan Henneau, citoyen belge avec comme numéro de carte d'identité 590-6873745-60 et dont la résidence professionnelle est située au 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la demande du comparant décrit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.



Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Boudalia et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2008. LAC/2008/44357 - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008139742/5770/625.

(080163971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2008.

---

**Farne Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 117.926.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008140201/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09154. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Novafin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 96.367.

L'an deux mille huit, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des (actionnaires de la société anonyme "NOVAFIN S.A.") avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, en instance de transfert de siège à Chypres, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 96.367 (NIN 2003 4003 158)

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 octobre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1174 du 8 novembre 2003, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 661 du 31 mars 2006,

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 juin 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1847 du 26 juillet 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Sandrine ANTONELLI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Claire SABBATUCCI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine BORTOLOTTI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- Décision de rectifier l'assemblée générale tenue en date du 25 juin 2008 en ce sens d'échanger les troisième et quatrième résolutions de ladite assemblée.

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les mandataires.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Résolution unique*

L'assemblée générale constate qu'il y a lieu d'échanger les troisième et quatrième points de l'ordre du jour et en conséquence de modifier les troisième et quatrième résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 25 juin 2008.

Ils doivent dès lors être dans l'ordre suivant:

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme administrateur unique:

- Madame Androulla PAPADOPOULOU, directeur de sociétés, demeurant à Limassol, Chypres.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société de L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon vers Chypres.

L'assemblée décide de faire adopter par la société la nationalité chypriote, selon la loi chypriote, et de continuer à opérer conformément au droit chypriote sous la dénomination de NOVOFAN INVESTMENTS LIMITED; le changement de nationalité et le transfert de siège ne donnant ni fiscalement ni légalement lieu à la dissolution de la société, le tout cependant sous condition suspensive:

a) de la tenue d'une assemblée générale des actionnaires à Chypre, décidant des formalités de transfert de siège social à Chypre conformément au droit chypriote, après adoption des nouveaux statuts selon le droit chypriote et b) de l'enregistrement de la société au registre des sociétés à Chypre.

L'assemblée décide que le transfert du siège ne doit pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal et constate que cette résolution est conforme à la directive du Conseil de la CEE en date du 17 juillet 1969.

La réalisation de la clause suspensive sera confirmée par acte notarié du notaire instrumentant à recevoir après l'inscription de la société au registre des sociétés à Chypre qui comportera la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

En vue de son transfert à Chypre, la société adopte les statuts de la teneur suivante:

**Title I.- Founding principles**

**Art. 1.** The name of the Company is NOVOFAN INVESTMENTS SA and upon its permanent registration with the Department of Registrar of Companies and Official Receiver in Cyprus will be NOVOFAN INVESTMENTS LIMITED.

**Art. 2.** The Registered Office of the Corporation will be situated in Luxembourg until its permanent registration with the Department of Registrar of Companies and Official Receiver in Cyprus, and upon its permanent registration with the Department of Registrar of Companies and Official Receiver in Cyprus the Registered Office of the Corporation will be situated in Cyprus.

**Art. 3.** The objects of company shall be the acquisition of participations, in any form whatsoever in domestic or foreign undertakings, the acquisition by purchase, subscription or any other method, and also the disposal by sale, exchange or any other method, of bonds, securities, debentures, debts receivable, notes and other securities of any kind.

The company shall not carry on directly any industrial activity and shall have no commercial establishment open to the public. The company may however participate in the setting up and development of any financial, industrial, or commercial undertaking, either domestically or abroad, and lend all assistance to them, whether by way of loans, guarantees or in any other form.

The company may borrow on any basis and may issue bonds.

In general, the company may take all measures of control and supervision and undertake all operations which it considers conducive to the attainment or development of its objects, remaining within the limitations laid down by the applicable each time laws and regulations.

Notwithstanding anything contained in the objects or in any other provision hereinabove, the company:

(a) shall not provide any financial services other than to its shareholders or bodies corporate in its group of companies (for the purposes hereof the term "financial services" means dealing in investments, managing investments, giving investment advice or establishing and operating collective investment schemes and the term "investments" means shares, debentures, government and public securities, warrants, certificates representing securities, units in collective investment schemes, options, futures and contracts for difference) and

(b) shall not assume, directly or indirectly, any obligations to the public, whether in the form of deposits, securities or other evidence of debt (for the purposes hereof the term "public" does not include banking or credit institutions, the company's shareholders or bodies corporate in the company's own group of companies. The term "deposits" does not include sums of money received on terms which are referable to the provision of goods or services other than "financial services" as defined herein above. The term "debt" does not include credit obtained in relation to the provision of goods or services).

The objects set forth in any sub-clause of this clause shall not be restrictively construed, but the widest interpretation shall be given thereto, and they shall not, except when the context expressly so requires, be in any way limited to or restricted by reference to or inference from any other object or objects set forth in such sub-clause or from the terms of any other sub-clause or marginal title or by the name of the company. None of such sub-clauses or object therein specified or the powers thereby conferred shall be deemed subsidiary or ancillary to the objects or powers mentioned in any other sub-clause, but the company shall have full power to exercise all or any of the powers and to achieve or to endeavour to achieve all or any of the objects conferred by and provided in any one or more of the said sub-clauses.

Provided always that the Company will not do any business except with the permission of any appropriate Government body or authority where such permission is required, and subject to the conditions of such permission, if any, and provided that in any case the Company while pursuing its activities will remain at all times within the limitations of all applicable laws.

**Art. 4.** The liability of the members is limited.

**Art. 5.** The share capital of the company is EUR 3,500,000.- divided into 350,000 shares of EUR 10.- each, with power for the Company to issue any of the shares in its capital, original or increased subject to any preferential, special or qualified rights or conditions as regards dividends, repayment or capital, voting or otherwise.

**Art. 10.** The Board of Directors may delegate powers for day-to-day management either to directors or to third parties, who need not necessarily be shareholders of the company, subject to compliance with the provisions of the applicable law.

**Art. 11.** The company shall be bound in all circumstances by the joint signatures of two directors, without prejudice to decisions to be taken regarding use of the corporate signature-seal in the event of delegation of powers and mandates granted by the Board of Directors under Article 10 of the article of incorporation

**Art. 12.** The company shall be supervised by one or more auditors appointed by the Annual General Meeting which shall determine their remuneration.

**Art. 14.** Annual Meetings. Subject to the provisions of the applicable law the annual meeting of shareholders shall be held at such time in each year and at such place as the directors may from time to time determine.

Such meetings shall be held for the purpose of declaring a dividend, if permissible by the applicable law, considering the financial statements and the report of the board of directors and the auditors electing directors, appointing auditors and fixing their remuneration, and for the transaction of such other business as may properly be brought before the meeting.

Extraordinary Meetings. The directors may, whenever they think fit, convene an extraordinary general meeting, and an extraordinary general meeting shall also be convened on such requisition, or, in default, may be convened by such requisitions of the holders of not less than ten percent (10%) of the issued shares of the Company that carry the right to vote at a meeting sought. If at any time there are not sufficient directors capable of acting to form a quorum, any director or any two members of the company may convene an extraordinary general meeting, in the same manner as nearly as possible as that in which meetings may be convened by the directors. Subject to the provisions of the applicable law such meetings of shareholders shall be held at such time in each year and at such place as the directors may from time to time determine.

**Art. 17. Dividends.** Subject to the provisions of the applicable law, the Corporation in general meeting may declare dividends, but no dividend shall exceed the amount recommended by the directors. The directors may, from time to time, pay to the members such interim dividends as appear to the directors to be justified by the profits of the company. No dividend shall be paid otherwise than out of profits and subject to the provisions of the applicable law, if any, for the creation of mandatory reserves.

**Art. 19.** By means of a special resolution of the Company's shareholders meeting taken by 75% majority and subject to the provisions of the applicable law the Registered Office of the Corporation may be transferred out the country or jurisdiction where such Registered Office is currently situated to any other country or jurisdiction.

**Art. 20. Secretary.** The secretary shall be appointed by the directors upon the company's permanent registration with the Department of Registrar of Companies and Official Receiver in Cyprus for such term, at such remuneration and upon such conditions as they may think fit; and any secretary so appointed may be removed by them. No person shall be appointed or hold office as secretary who is:

- (a) the sole director of the corporation; or
- (b) a company, the sole director of which, is the sole director of the corporation; or
- (c) the sole director of a company which is the sole director of the corporation

**Art. 21.** Any issue not specifically regulated herein shall be governed by the provisions of the applicable each time law and regulations.

132930

*Declaration*

La société se réserve le droit de compléter les statuts conformément au droit chypriote.  
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites personnes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ANTONELLI, C. SABBATUCCI, C. BORTOLOTTI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 octobre 2008. Relation: ECH/2008/1389 - Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): MINY.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 octobre 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008139775/201/155.

(080164119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2008.

---

**Immobilière Four Tops S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 73.462.

Le bilan (la version abrégée des comptes annuels) au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008140211/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02139. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**"T2LC", Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 95.011.

Le bilan (la version abrégée des comptes annuels) au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008140212/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02136. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Avantag International S.a., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 50.849.

Le bilan (la version abrégée des comptes annuels) au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008140217/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02111. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Bull Advisory Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 91.847.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société BULL ADVISORY HOLDING S.A.*

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

*Le Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2008140219/1494/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2008, réf. LSO-CW02492. - Reçu 30,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080164432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Eurasia Credit Card Funding I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 127.211.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008140301/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09287. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080164540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Fenim, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.305.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 19 septembre 2008*

L'Assemblée a décidé de reconduite le mandat d'administrateur de

Monsieur Theo Uffing, ayant son adresse professionnelle au 162, Jan van Rijswijklaan, B- 2020 Antwerp, Belgique,

Monsieur Claude Zimmer, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

Monsieur Hans Pieterman, ayant son adresse professionnelle au 99, Voie Julia, F- 06220 Vallauris, France et de

Monsieur Sibrand van Roijen, ayant son adresse professionnelle au 22-24, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg,

ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes de

Ernst & Young, ayant son siège social au 7, parc d'Activité Sydrall, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008140459/4175/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01812. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080165046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Fiar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 54.637.

*Réunion du Conseil d'Administration du 30 mai 2008*

En exécution de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2008, en cours de publication au Mémorial, les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité de déléguer ses pouvoirs de gestion journalière, y inclus les actes de disposition immobilière individuellement à Madame Sylvie Winkin-Hansen, de sorte qu'elle a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2010.

Mersch, le 30 mai 2008.

Nico AREND / Carlo FISCHBACH / Sylvie WINKIN-HANSEN.

Référence de publication: 2008140447/8537/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01326. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

**Fiar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 54.637.

*Réquisition modificative du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2008*

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2008 les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:  
L'assemblée prend note de la démission de la société Arend & Partners S.à r.l. de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 31 décembre 2007.

L'assemblée a nommé nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans, la société Arend Consult S.à r.l., avec siège social à L- 7535 Mersch, 12, rue de la Gare, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2013.

L'assemblée prend note de la démission de Monsieur Lex Fischbach de son mandat d'administrateur avec effet au 31 décembre 2007.

L'assemblée a nommé nouveau administrateur et administrateur-délégué pour une durée de trois ans, Madame Sylvie Winkin-Hansen, demeurant à L-9647 Doncols, 28, Duerfstrooss, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2010.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de déléguer ses pouvoirs de gestion journalière, y inclus les actes de disposition immobilière, individuellement à Madame Sylvie Winkin-Hansen, de sorte qu'elle a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature, même pour les actes de disposition immobilière.

N. AREND

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008140449/8537/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01323. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

**Mountain View S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 101.624.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7.11.08.

Signature.

Référence de publication: 2008140420/1369/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07424. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.



**Sechep Investments Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.500,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.239.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008140421/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01254. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080164734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

**Macquarie Storage Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 1.126.300,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.219.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008140422/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01261. - Reçu 42,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080164712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

**Cadum International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 124.993.

In the year two thousand and eight, on the tenth day of September,

before us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

- Mrs Meike Lakerveld, lawyer, acting as representative of the board of directors of Cadum International S.A, a société anonyme incorporated by deed of notary Paul Frieders, residing in Luxembourg on February 20th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 847 on May 10th, 2007 and with registered office at 12-14, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and commercial companies under number B 124993 (the "Company"), pursuant to the "Minutes of the Board of Directors of the Company of 23 July 2008" (the "Minutes") (a copy of which after having been initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be registered together with the present deed) requested the notary to record its declarations as follows:

(I) Article 5 of the articles of incorporation of the Company provides in its paragraphs 2 and 3 as follows:

"(...)

5.2. The authorized capital of the Company is set at twelve million five hundred nine thousand three hundred thirty-six euro (EUR 12,509,336).

5.3 The board of directors is hereby authorized to issue up to Thirty Five Thousand (35,000) A Ordinary Shares, Two Hundred Thirty Thousand (230,000) A Preference Shares, Twenty Nine Thousand Three Hundred Thirty Six (29,336) B Ordinary Shares and Twelve Million Two Hundred Fifteen Thousand (12,215,000) B Preference Shares, all with a nominal value of One Euro (EUR 1) each, authorizing the board of directors, during a period of five years ending on the fifth anniversary of the creation of the authorized share capital, to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital up to a total amount of Nineteen Million Seven Hundred Ninety Four Thousand Three Hundred Thirty Six euro (EUR 19,794,336), without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the new Shares issued. (...)"

(II) By decision of a delegate of the board of directors, pursuant to the authorization contained in the articles of association and the Minutes, the Company has on 18 August 2008 issued thirty-five thousand (35,000) A Ordinary Shares and two hundred thirty thousand (230,000) A Preference Shares at an issue price of one Euro (€ 1), for a total consid-

eration of two hundred sixty-five thousand Euro (€ 265,000), allocated to the Subscribers (as defined in the Minute), against the contribution in cash to the capital of the Company of two hundred sixty-five thousand Euro (€ 265,000).

(III) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased by an amount of two hundred sixty-five thousand Euro (€ 265,000) by the issue of a total of thirty-five thousand (35,000) A Ordinary Shares and two hundred thirty thousand (230,000) A Preference Shares of the Company, to set it at a total amount of seven million five hundred fifty thousand Euro (€ 7,550,000). As a result of such increase of capital, the paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended so as to read as follows:

"5.1 The subscribed capital of the Company is set at Seven Million Five Hundred Fifty Thousand euro (EUR 7,550,000) represented by two classes of ordinary shares and two classes of preference shares, as follows:

1. Three Hundred Thousand (300,000) A Ordinary Shares with a par value of One Euro each (EUR 1) (the "A Ordinary Shares");

2. One Million Nine Hundred Sixty-Five Thousand (1,965,000) A Preference Shares with a par value of One Euro each (EUR 1) (the "A Preference Shares");

(....)"

The amount of two hundred sixty-five thousand Euro (€ 265,000) has been put at the Company's free disposal, evidence of which has been shown to the undersigned notary by the submission of a written proof regarding the subscription and the payment, in this case, bank statements issued by ING Luxembourg Société anonyme evidencing the payment of two hundred sixty-five thousand Euro (€ 265,000).

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at one thousand two hundred euro (1,200.- €)

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix septembre

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

- Mlle Meike Lakerveld, juriste, agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de Cadum International SA, une société constituée par acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 février 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 847 du 10 mai 2007, avec siège social à 12-14, rue Léon Thyès et enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 124996 (la "Société"), suivant le "Procès-Verbal du Conseil d'Administration de la Société du 23 juillet 2008" (le "Procès-Verbal") (dont une copie, après avoir été paraphée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, sera enregistrée avec le présent acte), a requis le notaire d'acter ses déclarations de la manière suivante:

(I) L'article 5 paragraphe 2 et 3 des statuts de la Société prévoient ce qui suit:

"(...)

5.2. Le capital autorisé de la Société est fixé à douze millions cinq cents neuf mille trois cents trente six (EUR 12,509,336)

5.3 Le conseil d'administration est autorisé d'émettre trente cinq mille euros (EUR 35.000) Actions Ordinaires de Classe A, deux cent trente mille (230.000) Actions Préférentielles de Classe A, vingt-neuf mille trois cent trente-six (29.336) Actions Ordinaires de Classe B et douze millions deux cent quinze mille (12.215.000) nouvelles Actions Préférentielles de Classe B, ayant pour valeur nominale un euro (EUR 1) chacune, et autoriser le conseil d'administration, pendant une période de cinq ans, prenant fin à la date d'anniversaire, 5 ans après la date de création de capital autorisé, d'augmenter une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé, d'un montant total de dix-neuf millions sept cent quatre-vingt quatorze mille trois cent trente-six euros (EUR 19,794,336) sans réserver pour les actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des nouvelles actions émises.

(...)"

(II) Par décision du délégué du conseil d'administration, conformément au statuts et du Procès-verbal, la Société a au 18 août 2008 émis trente-cinq mille (35.000) actions Ordinaires de Classe A et deux cent trente mille (230.000) Actions Préférentielles de Classe A pour un prix d'émission de un euro (EUR 1) chacune, et pour une somme totale de deux cent soixante-cinq mille (EUR 265.000), attribuées au Souscripteurs (tel que définis dans le Procès-verbal), contre un apport en numéraire de deux cent soixante-cinq mille (EUR 265.000) au capital de la Société.

(III) Au vu de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté à concurrence d'un montant de deux cent soixante-cinq mille euros (EUR 265.000) par l'émission d'un total de trente-cinq mille (35.000) Actions Ordinaires de Classe A et deux cent trente mille (230.000) Actions Préférentielles de Classe A pour le porter à un montant total de sept millions cinq cent cinquante mille Euros (€ 7.550.000).

Il résulte de l'augmentation de capital qui précède que le paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la Société a été modifié comme suit:

"Le capital souscrit de la Société est fixé à sept millions cinq cent cinquante mille euros (€ 7.550.000) représenté par deux catégories d'Actions Ordinaires et par deux catégories d'Actions Préférentielles de la façon suivante:

1. Trois cent mille (300.000) Actions Ordinaires de Classe A ayant pour valeur nominale un euro (EUR 1)
2. un million neuf cent soixante-cinq mille (1.965.000) Actions Préférentielles de Classe A avec valeur nominale de un euro (EUR 1)
3. (...)"

La somme de deux cent soixante-cinq mille (EUR 265.000) a été mise à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de la souscription et de la libération, en l'occurrence, des extraits bancaires émis par ING Luxembourg S.A. justifiant le paiement de deux cents soixante-cinq mille (EUR 265.000).

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société en raison de l'augmentation de capital sont évalués à mille deux cents euros (1.200,- €).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la même partie comparante en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Après lecture faite, la comparante a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Lakerveld et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 septembre 2008, LAC/2008/37121. — Reçu mille trois cent vingt-cinq euros Eur 0,5% = 1.325.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008140468/5770/119.

(080164961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

#### **Corporate Services Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 72.421.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 30 Juin 2008*

#### *Résolution 1<sup>ère</sup>*

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand'Rue, L-1660 Luxembourg a été nommée Administrateur-Délégué avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale de l'année 2012.

Luxembourg, le 30 Juin 2008.

*Pour CORPORATE SERVICES EUROPE S.A.*

Nationwide Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2008140551/760/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV06041. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080164594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

**L.M.F. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C. M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 84.552.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 17.04.2008*

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Vincent THILL, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 15.06.2007

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Olivier CONRARD, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 01.02.2008

Le mandat des administrateurs suivants venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31.12.2010 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM Enrico RUSCA, employé privé, né le 17.08.1941 à Parma (Italie), demeurant 84, Via Sidoli, I-43100 Parma (Italie), président;

MM Vincent THILL, employé privé, né le 04.03.1971 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, administrateur;

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31.12.2008 comme suit:

*Commissaire aux comptes:*

FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Salvatore Desiderio / Signature

Référence de publication: 2008140514/24/29.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02408. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Pil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.583.

—  
EXTRAIT

Résultant du Conseil de Gérance en date du 31 octobre 2008, les modifications suivantes ont été décidées:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- modification de l'adresse professionnelle de Richard BREKELMANS, gérant de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- modification de l'adresse professionnelle de Johan DEJANS, gérant de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- modification de l'adresse professionnelle de Isabelle ROSSENEU, gérant de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Richard Brekelmans

Gérant

Référence de publication: 2008140603/751/25.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00773. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Tamweelview Listed Securities Holdings S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 101.235.

Il résulte des résolutions des actionnaires prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société tenue en date du 8 octobre 2008, que les décisions suivantes ont été prises:

- Est nommé comme commissaire aux comptes de la Société M. Michael Löb, né le 28 juillet 1969 à Koblenz, Allemagne et ayant son adresse professionnelle au 2, rue Joseph Hackin, L-1746, Luxembourg, pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tamweelview Listed Securities Holdings S.à.r.l.

Wim Rits

Manager

Référence de publication: 2008140557/683/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2008, réf. LSO-CW02670. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

**Yvelines Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 99.242.

Il résulte des résolutions des actionnaires prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société tenue en date du 8 octobre 2008, que les décisions suivantes ont été prises:

- Est révoqué de son mandat de commissaire aux comptes de la Société, Deloitte S.A., ayant son adresse au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

- Est nommé comme nouveau commissaire aux comptes de la Société, M. Michael Löb, né le 28 juillet 1969 à Koblenz, Allemagne et ayant son adresse professionnelle au 2, rue Joseph Hackin, L-1746, Luxembourg, pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle.

- Est nommé comme réviseur d'entreprise de la Société, Deloitte S.A., ayant son adresse au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Yvelines Holding S.A.

Wim Rits

Administrateur

Référence de publication: 2008140558/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2008, réf. LSO-CW02643. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

**Noir I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 112.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008140513/751/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00689. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

**Rubin II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 127.508.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008138829/6174/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00743. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

**Rubin S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 127.507.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008138831/6174/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00742. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

**International Packaging and Food Consult GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1718 Luxembourg, 18B, rue Haute.  
R.C.S. Luxembourg B 51.066.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008138832/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00745. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

**Sun Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.  
R.C.S. Luxembourg B 102.327.

*Résolution de l'Associé unique prises en date du 30 septembre 2008*

La soussignée Louv S.à r.l. ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, associé unique de la société SUN PRODUCTS S.à r.l. prend les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Aloyse SCHOLTES de son mandat de Gérant, avec effet à la présente Assemblée, est acceptée.

LOUV S.à r.l.

Associé Unique

Signatures

Référence de publication: 2008140579/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05581. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---



**Hanso S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.  
R.C.S. Luxembourg B 59.257.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008138834/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00748. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

**Dogi' Investment Strategy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 114.591.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2008138949/3579/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00366. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

**Willow Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 125.722.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008140202/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09152. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

**KLC Holdings XIII S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 128.985.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Pierre MESTDAGH. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 2 janvier 2008.

KLC HOLDINGS XIII S.A.

J.R. BARTOLINI / P. MESTDAGH

*Administrateur catégorie B / Administrateur catégorie B et Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2008140577/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01682. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

**Albina Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 105.230.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008140206/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09126. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

**Albina Real Estate, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 105.231.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008140207/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09121. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

**Yellow Star S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 42.607.

Le bilan (la version abrégée des comptes annuels) au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008140210/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02142. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

**RivCore Amstel 3 Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 130.194.

Suite aux résolutions circulaires prises par le Conseil de Gérance tenu le 27 octobre 2008, les modifications suivantes sont à enregistrer:

- Le siège social de la société sera transféré de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- L'adresse professionnelle des gérants B suivants, Richard Brekelmans, Johan Dejans, sera transférée de 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Richard Brekelmans.

Référence de publication: 2008140606/751/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00782. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

**@conseils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 79.257.

Le bilan (la version abrégée des comptes annuels) au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008140213/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02134. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**@conseils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 79.257.

Le bilan (la version abrégée des comptes annuels) au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008140214/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02131. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**T2M Intérim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4082 Esch-sur-Alzette, 83, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 113.469.

Le bilan (la version abrégée des comptes annuels) au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008140215/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02123. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Aviva Investors Central European Properties S. à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Aviva Central European Properties S. à r.l.)**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 105.902.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2008140220/649/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2008, réf. LSO-CW02489. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Le Bourgeon SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.  
R.C.S. Luxembourg B 49.296.

Le bilan (la version abrégée des comptes annuels) au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008140216/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02115. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Carpathian Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 109.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008140303/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2008, réf. LSO-CW02730. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Marine Resources Inc., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 27.230.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008140316/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01634. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Main Corner S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 59.611.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2008.

*Pour MAIN CORNER S.A., société anonyme*

Experta Luxembourg, société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008140380/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01755. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Inluxa Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 131.712.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008140317/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01624. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Jucar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 84.716.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7/11/08.

Signature.

Référence de publication: 2008140336/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01469. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Jucar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 84.716.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7/11/08.

Signature.

Référence de publication: 2008140337/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01505. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Compagnie Financière de l'Union Européenne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 51.317.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2008.

Pour COMPAGNIE FINANCIERE DE L'UNION EUROPEENNE S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008140381/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01756. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Damae S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 102.199.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7/11/08.

Signature.

Référence de publication: 2008140338/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01465. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080164583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

**Batiso, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 24, Z.A.Op Zaemer.  
R.C.S. Luxembourg B 116.136.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7/11/08.

Signatures.

Référence de publication: 2008140339/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01464. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080164585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

**Batiso, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1274 Howald, 60, rue des Bruyères.  
R.C.S. Luxembourg B 116.136.

En vue de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7/11/08.

Signatures.

Référence de publication: 2008140340/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01463. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080164587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

**Elcoteq SE, Société Européenne.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 134.554.

EXTRAIT

The Board of Directors, during its meeting held in Luxembourg on October 22, 2008, cancelled the signing rights granted during its meeting held on July 22, 2008 and granted authority to sign on behalf of the company to persons as follows:

Pursuant to §50 of the Articles of Association of the Company and in line with article 60 of the Law on Commercial Companies dated August 10, 1915 as amended, the following persons are granted an authorized signatures power within the limits of the day-to-day management in order to pass all deeds, to sign any documents, to execute and deliver or cause to be executed and delivered any and all agreements, amendments, certificates, reports, applications, notices, letters or other documents and to do or cause to be done any and all such other acts and things that may be necessary, appropriate or desirable, in relation to the negotiation, drafting and approving of any binding document in the name and on behalf of Elcoteq SE. This day-to-day management by express acknowledgement of the Board of Directors also includes parental guarantee. This delegation of signatory powers is expressly stipulated with power of substitution to other employees of the Company and with a guarantee of ratification is necessary.



Any binding document within the limit of day-to-day management, two jointly  
 Mikko Juhani Puolakka, CFO (01.06.1969)  
 Vesa Pekka Keränen, President Home Communication (19.11.1968)  
 Tommi Pekka Pettersson, President Communications Networks (19.11.1968)  
 Markus Otto Antero Kivimäki, SVP Corporate Legal Affairs (25.11.1973)  
 Roger Taylor, SVP Group Operations (07.07.1960)  
 Markus Juhani Hänninen, VP Treasury (19.03.1963)  
 Mirja Annikki Lammi, VP Business Control and Finance (14.08.1964)  
 Pasi Reino Tapani Haikola, Director CN Sourcing (25.10.1966)  
 Minna Anneli Aila, Director Investor Relations and Corporate Responsibility (11.05.1966)  
 Anne Marja Järvi, Senior Legal Counsel (30.08.1970)  
 Jean-Jacques Bernard, Senior Legal Counsel (08.04.1969)  
 Non Disclosure Agreements, each singly  
 Mikko Juhani Puolakka, CFO  
 Vesa Pekka Keränen, President Home Communication  
 Tommi Pekka Pettersson, President Communications Networks  
 Markus Otto Antero Kivimäki, SVP Corporate Legal Affairs  
 Roger Taylor, SVP Group Operations  
 Luxembourg Authorities Empowerment, two jointly  
 Mikko Juhani Puolakka, CFO  
 Markus Otto Antero Kivimäki, SVP Corporate Legal Affairs  
 Minna Anneli Aila, Director IR and Corporate Responsibility  
 Jean-Jacques Bernard, Senior Legal Counsel  
 Jere Törmänen, Senior Tax Manager (14.01.1975)

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

Le Conseil d'administration lors de sa réunion tenue au siège à Luxembourg le 22 octobre 2008 a annulé les pouvoirs de signature tels que délégués lors de la réunion du 22 juillet 2008 et a délégué l'autorisation de signer au nom de la Société aux personnes suivantes comme suit:

Conformément à l'article 50 des Statuts de la Société et dans le cadre de l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée, un pouvoir de signature autorisé est concédé aux personnes suivantes dans les limites de la gestion journalière aux fins de passer tous les actes, de signer tout document, de mettre en exécution et de délivrer tout accord, amendement, certificat, rapport, application, avis, lettre et autre document, d'exécuter et de livrer ou d'être à l'origine d'exécuter et de livrer tout accord, amendement, certificat, rapport, application, avis, lettre et autre document et d'entreprendre ou d'initier et d'entreprendre tout et n'importe quel type d'acte et d'action qui pourraient être nécessaire, approprié ou souhaitable, en relation avec la négociation, la rédaction et l'approbation de tout document contraignant au nom et pour le compte de Elcoteq SE. La gestion journalière, par reconnaissance expresse du Conseil d'administration inclut également les garanties parentales. Cette délégation de pouvoir de signature est expressément stipulée avec pouvoir de substitution à d'autres employés de la Société avec promesse de ratification si besoin est.

Tout document, dans les limites de la gestion journalière, signature collective à deux:  
 Mikko Juhani Puolakka, CFO (01.06.1969)  
 Vesa Pekka Keränen, President Home Communication (19.11.1968)  
 Tommi Pekka Pettersson, Président Communications Networks (19.11.1968)  
 Markus Otto Antero Kivimäki, SVP Corporate Legal Affairs (25.11.1973)  
 Roger Taylor, SVP Group Operations (07.07.1960)  
 Markus Juhani Hänninen, VP Treasury (19.03.1963)  
 Mirja Annikki Lammi, VP Business Control and Finance (14.08.1964)  
 Pasi Reino Tapani Haikola, Director CN Sourcing (25.10.1966)  
 Minna Anneli Aila, Director Investor Relations and Corporate Responsibility (11.05.1966)  
 Anne Marja Järvi, Senior Legal Counsel (30.08.1970)  
 Jean-Jacques Bernard, Senior Legal Counsel (08.04.1969)  
 Non Disclosure Agreements, signature individuelle  
 Mikko Juhani Puolakka, CFO  
 Vesa Pekka Keränen, President Home Communication

Tommi Pekka Pettersson, President Communications Networks  
 Markus Otto Antero Kivimäki, SVP Corporate Legal Affairs  
 Roger Taylor, SVP Group Operations  
 Autorisation vis-à-vis des autorités luxembourgeoises, signature collective à deux  
 Mikko Juhani Puolakka, CFO  
 Markus Otto Antero Kivimäki, SVP Corporate Legal Affairs  
 Minna Anneli Aila, Director IR and Corporate Responsibility  
 Jean-Jacques Bernard, Senior Legal Counsel  
 Jere Törmänen, Senior Tax Manager (14.01.1975)  
 En cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Luxembourg, le 22 octobre 2008.

*Pour ELCOTEQ SE*

Signatures

Référence de publication: 2008140553/8636/89.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW03052. - Reçu 164,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080164977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

**Melody Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 78.400.

En vue de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7/11/08.

Signature.

Référence de publication: 2008140341/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01461. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080164589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

**Mada, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 715.480,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.652.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 20 octobre 2008 que le siège social de la société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

De plus, il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse du gérant unique, Domels S.à r.l. est désormais située au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MADA*

SGG Corporate Services S.A.

412 F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2008140587/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00873. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080164791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

**Vestris S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 54.278.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7/11/08.

Signature.

Référence de publication: 2008140342/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01460. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Vestris S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 54.278.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7/11/08.

Signature.

Référence de publication: 2008140343/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01458. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**A.T.U. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.040.089,40.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 137.912.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008140344/242/13.

(080164953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Plock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 121.576.

**EXTRAIT**

Résultant du Conseil de Gérance en date du 23 octobre 2008, les modifications suivantes ont été décidées:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- modification de l'adresse professionnelle de Richard BREKELMANS, gérant de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- modification de l'adresse professionnelle de Johan DEJANS, gérant de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- modification de l'adresse professionnelle de Isabelle ROSSENEU, gérant de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Richard Brekelmans

Gérant

Référence de publication: 2008140602/751/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00771. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Azimuth Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Azimuth Finance S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 61.971.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53272 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008140345/211/12.

(080164898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Evoris Groupe s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 142.729.

STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Jean-Claude CHIRRE, gérant de société, né à Nancy (France) le 1<sup>er</sup> décembre 1959, demeurant à F-54220 Malzeville, 95, rue Pasteur.

2.- Monsieur Mikael BENOIT, employé privé, né à Laxou (France) le 6 décembre 1979, demeurant à F-54520 Laxou, 7, allée du Rupt de Mad,

ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Jean-Claude CHIRRE, préqualifié sub 1.-, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 15 octobre 2008, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "EVORIS GROUPE s.à r.l.".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Livange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet l'activité publicitaire, le sponsoring ainsi que toutes opérations de marketing se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

La société a aussi pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales ne sont cessibles entre associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Il en est de même pour toute cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 7.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 8.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 9.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 11.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

**Art. 12.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 13.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

**Art. 15.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

**Art. 18.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Jean-Claude CHIRRE, préqualifié, soixante parts sociales .....	60
2) Monsieur Mikael BENOIT, préqualifié, quarante parts sociales .....	40
Total: cent parts sociales .....	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Jean-Claude CHIRRE, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.
- 3) Le siège social est fixé à L-3378 Livange, Zone Industrielle.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: CHIRRE, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 22 octobre 2008. Relation: CAP/2008/3248. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents. 12.500.- à 0,5% = 62,50 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



132951

Bascharage, le 10 novembre 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008140633/236/141.

(080165683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

---

**EPF St Georges Retail Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. EPF Holdings 15 S.à r.l.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 134.040.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 novembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008140346/239/13.

(080164716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

**Alpha Debt Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 142.718.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le quatre septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Imperial Investments S.à r.l., une société luxembourgeoise, ayant son siège social à 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, en cours d'inscription au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg.

ici représentée par Flora Gibert employé privé, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après être signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

**Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, dénomination sociale, siège, objet, durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les comparantes et toutes les personnes qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut, à tout moment être composée d'un ou plusieurs associés, sans dépasser quarante (40) associés, notamment comme à la suite d'un transfert de parts sociales ou de l'émission de nouvelles parts sociales.

La Société adopte la dénomination "Alpha Debt Investment S.à r.l.".

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Munsbach dans la commune de Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Cependant, le gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la commune de Schuttrange.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où les Gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures

provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, quelqu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés votant suivant les quorum et majorités prévus par la Loi.

## Chapitre II. Capital social, parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cent (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire des droits égaux aux profits et biens de la Société et un vote à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

L'associé unique peut librement transférer ses parts sociales lorsque la Société est composée d'un seul associé. Les parts sociales peuvent être librement transférées entre associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts du capital social. En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés aux conditions de quorum et de majorités exigées par ces Statuts, ou selon le cas à celles de la Loi prévues pour les modifications des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

## Chapitre III. Gérance, commissaires aux comptes

**Art. 9. Gérance.** La Société sera gérée et administrée par un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") composé de un ou plusieurs membres, qui ne doivent pas nécessairement être associés (les "Gérants").

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre, la durée de leur mandat et leurs rémunérations. Ils seront maintenus dans leurs fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles, mais peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de désigner un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B.

**Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut aussi désigner un secrétaire, qui ne doit pas être un Gérant et qui sera responsable de la prise des minutes des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur la convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être organisée si deux des Gérants le requièrent.

Le Président présidera l'ensemble des réunions du Conseil de Gérance et des associés, s'il y en a, sauf s'il est absent, cas où le Conseil de Gérance peut nommer un autre Gérant et l'assemblée générale des associés peut nommer toute autre personne comme président pro tempore par vote à la majorité des membres présents ou représentés à cette réunion.

A l'exception des cas d'urgence ou avec le consentement préalable de toutes les personnes concernées, une convocation par écrit ou par fax du Conseil de Gérance devra être envoyée au moins une semaine à l'avance. Chaque convocation devra spécifier aussi bien l'heure et le lieu de la réunion que l'agenda et la nature des affaires à aborder. Tous les Gérants peuvent renoncer à la convocation par consentement unanime à la réunion ou par écrit ou par fax. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues en temps et aux lieux spécifiés in un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Toutes les réunions se tiendront à Luxembourg ou un autre lieu que le Conseil de Gérance peut déterminer au cas par cas.

Chaque Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en mandatant un autre Gérant par procuration.

Le quorum du Conseil de Gérance est la présence ou la représentation de la majorité des Gérants en fonction. Les décisions seront prises à la majorité des votes des Gérants présent ou représenté à une telle réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication comparable grâce auquel les personnes participantes à la réunion peuvent communiquer les uns avec les autres. La participation à une réunion par téléphone sera considérée comme équivalente à une participation en personne à moins qu'un administrateur ne s'y oppose.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est suffisante et valable de la même façon que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle approbation peut figurée dans un seul ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et étant chacun signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 11. Minutes des réunions du Conseil de Gérance.** Les minutes de chaque réunion du Conseil de Gérance seront signées par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il existe). Les procurations y resteront attachées.

Les copies ou extraits de telles minutes qui peuvent être produites en justice ou ailleurs seront signées par le Président et par le secrétaire (s'il existe) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

**Art. 12. Pouvoir du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour réaliser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés relèvent de compétence du Conseil de Gérance.

**Art. 13. Délégation de Pouvoirs.** Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 14. Conflit d'Intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

**Art. 15. Représentation de la Société.** La Société sera liée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance endéans les limites de ce pouvoir.

Néanmoins, si l'associé unique ou les associés ont désigné un ou plusieurs Gérants de catégorie A ou un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance endéans les limites de ce pouvoir.

**Art. 16. Commissaires aux Comptes.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. A la fin de leur mandat, ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, comme cela peut être le cas, par une résolution de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 17. Assemblée Générale des Associés.** Si la société est composée d'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les articles 194 à 196 de la Loi ne sont pas applicables à la situation.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel texte sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par le Conseil de Gérance, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par Conseil de Gérance.

**Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé au Conseil de Gérance en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier lundi du mois de juin à 10 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Procédure, Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice où tout autrement seront signés par le Président et tout Gérant.

#### Chapitre V. Année sociale, répartition des bénéfices

**Art. 21. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

**Art. 22. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance qui dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

**Art. 23. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut être décidé d'allouer la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à l'année financière suivante ou de le distribuer aux actionnaires comme dividende.

L'assemblée générale des associés peut décider de verser des acomptes sur dividendes d'après les principes édictés par le présent article et sur la base de comptes établis par Conseil de Gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 24. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti de manière égale aux détenteurs des parts sociales, au pro rata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 25. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

#### *Souscription et libération*

Les cinq cent (500) parts sociales ont été souscrites par la société Imperial Investments S.à r.l., prédésignée, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Évaluation - frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à mille trois cents euro.

#### *Décisions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

##### *Gérant A:*

- Mr Olivier Dorier, directeur de sociétés, né le 25 septembre 1968 à Saint Rémy (France), résidant professionnellement à 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach.

##### *Gérants B:*

- Mr Gregory Hartman, directeur de sociétés, né le 26 janvier 1959 en Californie (USA), résidant professionnellement à 155, Prospect Avenue, Woodside CA, 94062 USA;

- Mr Patrick Fox, manager, né le 8 août 1957 en Illinois (USA), résidant professionnellement à 6131 Stichter Avenue, Dallas TX, 75230 USA.

2.- Le siège social de la société est établi à 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

#### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and eight, on the fourth day of September.

Before us Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

#### THERE APPEARED:

Imperial Investments S.à r.l., a Luxembourg company, with registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach, in progress of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register.

here represented by Flora Gibert, private employee, residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy with power of substitution given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

This appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a "société à responsabilité limitée" as follows:

### Chapter I. Form, name, registered office, object, duration

**Art. 1. Form, Name.** There is established by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter a "société à responsabilité limitée" (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company may at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of "Alpha Debt Investment S.à r.l."

**Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office in Münsbach, municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by means of a simple resolution of the shareholder(s).

However, the sole manager or the Board of Managers in case of plurality of Managers is authorized to transfer the registered office of the Company to any place within the municipality of Schuttrange.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office; will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or Persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by the Law.

### Chapter II. Capital, shares

**Art. 5. Share capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles of Association and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders.



The shares can only be transferred inter vivos or upon death to non-shareholders with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital. In this case the remaining shareholders have a preemption right. They must use this preemption right within thirty (30) days from the date of refusal to transfer the shares to a non-shareholders. In case of use of this preemption right the value of the shares shall be determined in accordance with the provisions of article 6 and article 7 of the Law.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, state of minority declared by the court, insolvency or bankruptcy of one of the shareholder.

Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the Company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the Company.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 7. Increase and reduction of capital.** The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Association.

**Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Board of managers, statutory auditors

**Art. 9. Board of Managers.** The Company will be managed and administrated by a board of managers (referred to as the "Board of Managers") composed of one or more members who need not be shareholders (the "Managers").

The Managers will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, mandate period and compensations. They will hold office until their successors are elected. They are re eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

**Art. 10. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers.** The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

**Art. 12. Powers of the Board of Managers.** The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Association to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

**Art. 13. Delegation of Powers.** The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to Persons or agents chosen by it.

**Art. 14. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

**Art. 15. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the sole signature of its sole manager and, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such power.

However if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Manager and one or several Class B Manager the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

**Art. 16. Statutory Auditors.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. Meeting of shareholders

**Art. 17. General meeting of shareholders.** If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 18. Powers and obligations of the meeting of shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by the Law or these Articles of Association, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice

convening the meeting on the first Monday of the month of June at 10:00 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Association or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Association or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of these Articles of Association will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Association, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

#### **Chapter V. Financial year, distribution of profits**

**Art. 21. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

**Art. 22. Adoption of financial statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed; the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 23. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The single shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles of Association.

#### **Chapter VI. Dissolution, liquidation**

**Art. 24. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Association, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

#### **Chapter VII. Applicable law**

**Art. 25. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Law.

##### *Special dispositions*

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31, 2008.

##### *Subscription and payment*

All the five hundred (500) shares have been subscribed by Imperial Investments S.à r.l., prenamed, and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

##### *Expenses*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand three hundred euro.

*Decisions of the sole share owner*

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareowner took the following resolutions:

a) The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period:

*A Manager:*

- Mr Olivier Dorier, company director, born on 25th September 1968 at Saint Rémy (France) and residing professionally at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

*B Managers:*

- Mr Gregory Hartman, company director, born on 26th January 1959 in California (USA) and residing professionally at 155, Prospect Avenue, Woodside CA, 94062 USA;

- Mr Patrick Fox, manager, born on 8th August 1957 in Illinois (USA) and residing professionally at 6131 Stichter Avenue, Dallas TX, 75230 USA.

b) The registered office is established at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 septembre 2008. Relation: LAC/2008/36446. - Reçu à 0,5 %: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 SEPTEMBRE 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008140628/211/511.

(080165467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

---

**Hearing International Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.760.

Constituée par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 janvier 2003, acte publié au Mémorial C no 183 du 20 février 2003.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HEARING INTERNATIONAL GROUP S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008140439/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW01147. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080164636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---